

Emetteur :

FBL

N° panneau :

PAD 116

Affiché le :

26/05/26

Retiré le :

26/07/26

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

Annexes : Non [] O [] Voir accueil

Arrêté n° ATM

2026

060

COMMUNE DE JOUY

4 Place de l'Eglise

28300 JOUY

Tél : 02 37 18 05 85

Fax : 02 37 18 05 94



JOUY

Catégorie

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

ALTERNAT DE LA CIRCULATION

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : LIVERNAIS T.P

16 rue Emile GRAPPERON

28150 LES VILLAGES-VOVEENS

Mail : secretariat@livernaistp.fr

vincent.livernais@livernaistp.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
7 rue Jean PINAULT	Reprise d'enrobés	Du 28/05/2026 au 01/06/2026		X	

Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Deux sens de circulation
- Basculement de circulation sur chaussée opposée
- Restriction sur section courante
- Empiètement sur chaussée

Ampliation adressée à :

LIVERNAIS T.P

secretariat@livernaistp.fr

M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE

M. le Commandant C.O.D.I.S.-

7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY

Et par délégation,

L'adjoint,



*Jean-Louis DOUSSET

JOUY, le 26/05/2026

le Maire de JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le : 26 MAI 2026

-et de la notification le :